

## **Conseil provincial du 24 novembre 2009**

### **Intervention du Député provincial Serge Hustache**

### **Réponses aux questions de Mme Beumier et M. Delier**

Deux questions m'avaient été posées la semaine dernière, l'une concernant le financement des travaux touchant à notre patrimoine, l'autre, les économies d'énergie. Je remercie les conseillers Catherine Beumier et Jean Delier de me donner l'occasion d'apporter quelques précisions sur ces matières.

Parlons des subsides, d'abord. Le patrimoine provincial est important, je l'ai déjà signalé à maintes reprises. Nous travaillons à le réduire, à vendre certains bâtiments et à en exploiter mieux ou davantage d'autres pour réaliser des économies.

Ces mesures sont prises dans le cadre du Plan de Modernisation de notre Province.

Quoi qu'il en soit, la Province bénéficie de subventions pour financer une partie des travaux à réaliser sur son patrimoine. Ces aides représentent un montant total de quelque 6,7 millions d'euros dont 3,8 millions rien que pour la Cathédrale de Tournai, ce qui équivaut à 56% du montant total de ces recettes extraordinaires.

La recherche de subsides est un travail administratif difficile qui nécessite de défendre les projets. La Province de Hainaut bénéficie de plusieurs types de subsides, provenant principalement de la Région wallonne pour des projets menés en matière de travaux :

- liés aux infrastructures scolaires, par le **Service Général des Infrastructures Scolaires Publiques subventionnées**. On a ainsi des subventions accordées pour des travaux de construction de nouveaux bâtiments et d'importantes rénovations. C'est ce qu'on appelait avant le Fonds des Bâtiments Scolaires. Toujours dans le même ordre d'idées, nous bénéficions de subsides pour la mise en conformité aux normes de sécurité, d'hygiène, de performance énergétique et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (Programme Prioritaire de travaux P.P.T. en faveur des bâtiments scolaires.) A titre d'exemple, nous avons obtenu 532.330,59 € en 2009, rien que pour ce poste. C'est trois fois plus qu'en 2008.

- dans le cadre du **Plan triennal du Ministère des Affaires intérieures et de la Fonction Publique de la Région wallonne**. Le projet le plus emblématique est celui de la construction d'un bâtiment basse énergie pour l'Inspection générale des Finances à Mons pour la construction duquel nous avons obtenu une promesse de 2,2 millions d'euros.
- liés à notre patrimoine. C'est le très important subside accordé par la **Région wallonne** pour la restauration de la Cathédrale de Tournai. Un accord cadre qui court sur sept ans a été signé, le subside équivaut à 21 millions d'euros, soit quelque 95% du montant total des travaux.
- liés à une **politique d'utilisation rationnelle de l'énergie**. Nous avons rentré 24 dossiers en 2009 pour un montant total de 502.301 euros. Pour répondre à la question posée par Jean DELIER, en matière d'énergie, notre adhésion à la centrale d'achat de l'IGRETEC qui regroupe de nombreuses communes nous a permis un gain de quelque 2,5 millions d'euros en deux ans. Si l'on ajoute les aides perçues grâce à l'application des normes UREBA (utilisation rationnelle de l'énergie), ces montants permettent de compenser le coût de l'énergie et même d'engendrer une légère diminution des dépenses ordinaires en la matière. La mise en place de la cellule « Economies d'énergie » devrait nous permettre d'enregistrer des économies plus substantielles dès 2010.
- liés à la **rénovation et mise en conformité des bâtiments de l'action sociale**, subsides accordés par l'AWIPH.
- liés à l'**aménagement de bâtiments accueillant des activités culturelles**, ces subsides sont accordés par le **Service des Infrastructures de la Communauté française**. Les travaux du BPS 22 à Charleroi bénéficient d'une promesse de subventionnement de 2.353.954€.
- liés à la **construction de salles de sports** destinées aux clubs sportifs et associations locales ainsi qu'accessoirement aux élèves et étudiants des écoles provinciales. Ces subsides venant d'**Infrasport de la Région wallonne** couvrent en moyenne 60 % des investissements. Ces projets s'appuient sur des partenariats avec des villes et des associations. C'est un processus très complexe qui nécessite une parfaite collaboration entre partenaires et la négociation d'une convention.
- liés à l'**assainissement de sites industriels désaffectés** (dossiers SAED, Sites d'activités économiques désaffectés), subsides de la **Région wallonne** accordés par exemple pour l'assainissement du Site de Brasserie Grenier à Montignies-sur-Sambre.

On ne peut pas réellement comparer le montant des subsides avec le montant du budget annuel consacré aux travaux, car ces subventions sont réparties pour un même dossier sur plusieurs années budgétaires.